



La politique du handicap en quelques dates

Article de <https://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/chronologie/>

Du Haut Moyen-Age au début du XIXe siècle

Le Haut Moyen-Age voit l'édification des premiers « Hôtels-Dieu » destinés à accueillir les infirmes, confondus alors avec tous les pauvres, les miséreux de la société.

A partir du XIVe siècle, la peur prend le dessus sur cette attitude charitable et conduit à la mise à l'écart, puis à l'enfermement de cette population composite de gueux et pauvres gens et notamment

les infirmes et pauvres d'esprit. La création à Paris de l'Hôpital Général - La Salpêtrière à la fin du XVIIème siècle illustre ce moment.

Louis XIV crée l'Institution des Invalides pour héberger les vétérans devenus inaptes au travail.

Au siècle des Lumières, l'influence de nouvelles théories philosophiques, les avancées de la connaissance scientifique permettent de placer sur le devant de la scène les problèmes posés par l'éducation des enfants ou des adultes frappés de déficiences sensorielles. Denis Diderot publie en 1749 sa "Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient", oeuvre qui entraîne son emprisonnement à Vincennes, pour quelques mois. En 1785, Valentin Haüy ouvre, à ses frais, rue Coquillière à Paris, la première école gratuite pour de jeunes aveugles, filles et garçons.

En 1790, le principe du devoir d'assistance par la Nation est pour la première fois affirmé devant l'Assemblée constituante, par le Comité de mendicité présidé par La Rochefoucault-Liancourt.

Le **début du XIXe** siècle voit l'émergence d'un nouvel intérêt pour les maladies de l'esprit et pour les enfants considérés comme idiots, avec des médecins et des éducateurs, comme d'Esquirol, qui cherchent à mettre au point de nouvelles méthodes médico-éducatives.

1889

Un congrès de l'assistance se réunit à Paris et rédige une charte de l'assistance. Dans les années qui suivent, sont votées plusieurs lois d'assistance dont une loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1905).

Première moitié du XXe siècle : après l'assistanat, vers la reconnaissance d'un droit à réparation

1898

Loi sur les accidents du travail qui met à la charge de l'employeur une assurance spécifique permettant le versement d'une indemnisation au titre des infirmités acquises dans le cadre du travail.

1909

Création des premières classes de perfectionnement dans quelques écoles par le ministère de l'Instruction Publique pour éduquer les enfants alors qualifiés d'"anormaux d'école" pour leur permettre de gagner leur vie et éviter qu'ils ne tombent dans la délinquance.

1919

Le ministère des Anciens Combattants met en place un barème d'évaluation des handicaps subis par les victimes de la première guerre mondiale, de manière à déterminer le montant de leur pension d'invalidité.

1921

Création de la Fédération des Mutilés du Travail.

1924

Loi du 26 avril : elle impose aux entreprises le recrutement de mutilés de guerre.

1929

Création de la Ligue pour l'Adaptation des Diminués Physiques au Travail.

1930

Loi du 14 mai : elle donne le droit aux victimes d'accidents du travail d'être admises gratuitement dans les écoles de rééducation professionnelle créées par les militaires.

1933

Création de l'Association des Paralysés de France (APF).

1945

Création de la sécurité sociale qui permet d'assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents non liés au travail mais les privant de leurs "capacités de gains".

1949

Loi du 2 août : elle généralise l'aide à la réinsertion à tous les grands infirmes par la création de l'allocation de compensation aux grands infirmes travailleurs. Elle ouvre l'accès à la formation professionnelle de tous les grands infirmes.

1953

Décret du 29 novembre : il crée les commissions départementales d'orientation des infirmes pour la reconnaissance de l'aptitude au travail ou la possibilité d'une rééducation professionnelle.

1957

Loi 57-1223 du 23 novembre sur le reclassement professionnel dans laquelle apparaît le terme de travailleur handicapé. Définition de la qualité de travailleur handicapé. Instauration de priorités d'emploi (quota théorique de 10%). Définition du travail protégé. Création du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Vers l'obligation nationale de l'intégration des personnes handicapées

1967

François Bloch-Lainé, remet un rapport au Premier ministre intitulé "Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées", qui ouvre la voie au texte d'orientation de 1975.

30 juin 1975

Loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Elle régleme les conditions de création, de financement, de formation et de statut du personnel des établissements et services du secteur.

Loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. Elle fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics : importance de la prévention et du dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie. La loi confie la reconnaissance du handicap à des commissions départementales, distinctes : pour les jeunes de 0 à 20 ans (CDES : commission départementale de l'éducation spéciale) et pour les adultes (COTOREP : commission technique d'orientation et de reclassement professionnelle à partir de 20 ans).

9 décembre 1975

Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une déclaration des droits des personnes handicapées.

12 mars 1981 Adoption de la "Charte européenne des handicapés" par l'Assemblée européenne à Strasbourg.

23 octobre 1982

Manifestation de handicapés, à Paris, à l'appel de l'Association des Paralysés de France, pour demander une meilleure accessibilité aux lieux publics et privés.

9 février 1983

Présentation en Conseil des ministres de diverses mesures en faveur des handicapés dans le cadre des transports en commun, sur la base du rapport présenté par Mme Fraysse-Cazalis.

7-8 mai 1983

Assises annuelles de l'Union Nationale des Associations des Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI) : intervention de Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires Sociales, sur le recrutement des handicapés dans la Fonction publique et leur insertion professionnelle dans le secteur privé et sur le développement de la formation professionnelle dans les centres d'aide par le travail (CAT).

17-22 septembre 1985

Trente-septième congrès de la Fédération nationale des mutilés du travail, à Bourges, en présence de Georgina Dufoix, ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale : revendication d'une allocation égale au SMIC pour les handicapés permanents inaptes au travail ; transformation de la Fédération en Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNTHA).

Fin des années 1980 : l'intégration des personnes handicapées se décline dans plusieurs textes législatifs

10 juillet 1987

Promulgation de la loi n° 87-517 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (JO n° 160) qui institue pour les entreprises de plus de 20 salariés l'obligation d'employer, à temps plein ou partiel, 6% d'entre eux. L'AGEFIPH (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) est créée pour gérer le fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Elle est soumise au contrôle de l'Etat et associe syndicats et associations de personnes handicapées.

15 septembre 1988

Création de l'Association pour la gestion du Fonds de développement de l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH), instituée par la loi de juillet 1987, soumise au contrôle de l'Etat et associant le CNPF, la CGPME, la CFDT et des associations de personnes handicapées.

13 janvier 1989

L'article 22 de la loi N° 89-18 du 13/01/1989 (Diverses mesures d'ordre social) modifie l'article 6 de la loi du 30/06/1975 et crée un alinéa dit "amendement Creton".

31 janvier 1989

Présentation en Conseil des ministres de mesures destinées à faciliter la participation des personnes handicapées aux opérations électorales et leur accès à des fonctions électives.

21 février 1989

Présentation par MM. Michel Delebarre, ministre des Transports et de la Mer, et Michel Gillibert, secrétaire d'Etat chargé des handicapés, d'un plan d'action destiné à faciliter l'accès des transports en commun aux handicapés. Mise en oeuvre d'une soixantaine de mesures pratiques pour un coût

évalué à 150 millions de francs, par la SNCF, la RATP, les compagnies aériennes et les constructeurs de véhicules.

12 juillet 1989

Publication au JO n° 161 de la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989 relative à l'accueil par des particuliers à leur domicile à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes. Institution d'une procédure d'agrément et de vérification des conditions d'accueil sur la base d'un contrat.

Publication au JO de la loi d'orientation sur l'éducation qui dispose que l'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée.

21 septembre 1989

Publication du rapport de René Teulade, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), qui présente vingt propositions pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées, notamment la création d'un Fonds national d'aide à domicile et le développement de la réadaptation.

9 décembre 1989

La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe engage les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue de garantir aux personnes handicapées l'exercice du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté (art.15).

13 juillet 1990

Publication au JO n° 161 du 13 juillet 1990 de la loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.

21 novembre 1990

Communication en Conseil des ministres de Michel Delebarre, ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer, et de Michel Gillibert, secrétaire d'Etat chargé des Handicapés, relative à l'adaptation des logements et des bâtiments publics aux personnes handicapées par une réglementation adaptée et étendue, par un contrôle renforcé du respect d'accessibilité et par des actions exemplaires développées par les pouvoirs publics.

18 janvier 1991

Loi 91-73 du 18 janvier (titre III, art. 33) facilitant le bilinguisme. Elle autorise et organise l'enseignement du français et de la langue des signes pour les personnes sourdes.

13 juillet 1991

Promulgation de la loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (JO du 19).

4 novembre 1993

Publication par décret du guide barème instaurant huit grandes catégories de déficiences (déficiences intellectuelles et difficultés du comportement, déficiences du psychisme, déficiences de l'audition, déficiences du langage et de la parole, déficiences de la vision, déficiences viscérales et générales, déficiences de l'appareil locomoteur, déficiences esthétiques). Ce guide s'inspire de la classification internationale des handicaps (CIH), basé sur les travaux du britannique Philip Wood.

21 novembre 1994

Dans un rapport remis à Simone Veil, ministre des Affaires Sociales, de la Santé de la Ville, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dénonce les insuffisances du système de prise en charge des autistes en France et propose la création de "schémas régionaux d'action" élaborés par les préfets de région.

Janvier 1995

Communication en Conseil des ministres sur l'insertion des handicapés dans la fonction publique. Plusieurs mesures doivent permettre aux collectivités publiques de mieux remplir leurs obligations, dont la mise en oeuvre d'un recrutement par contrat de personnes handicapées dans toutes les catégories de la fonction publique, appelée à devenir la voie normale de recrutement notamment quand les recrutements par concours se révèlent infructueux. De plus dans chaque ministère, un fonctionnaire d'encadrement sera chargé de coordonner les actions favorisant l'emploi des handicapés.

7 avril 1995

Simone Veil, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, annonce l'adoption d'un plan d'action consacré aux personnes autistes, organisé pour cinq ans à l'échelon régional et doté d'environ 100 millions de francs.

13 mai 1996

Devant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat chargé de la Santé et de la Sécurité Sociale, définit quatre axes prioritaires de la politique en faveur des handicapés : la continuité de la prise en charge des jeunes adultes et des personnes âgées, la socialisation précoce des jeunes enfants, l'insertion professionnelle d'adultes et le "libre choix du lieu et mode de vie" par les handicapés.

14 mai 1996

Le 14, rapport du Comité national d'éthique (CNE) qui aborde la question de la stérilisation des handicapés : le CNE estime que cette question "ne relève pas de sa compétence", mais "d'un débat de société qui ne peut être tranché que par le législateur".

11 décembre 1996

Promulgation de la loi n° 96-1076 relative à l'autisme (publiée au JO n° 289 du 12). Les personnes autistes doivent bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire tenant compte de leurs besoins dans le cadre d'une approche éducative, pédagogique, thérapeutique et sociale.

5 mars 1997

Communication en Conseil des ministres sur le programme d'action en faveur des handicapés. Commentant la communication, Jacques Chirac, président de la République, qualifie de "véritable honte pour notre pays l'incapacité dans laquelle nous sommes de faire face au problème de l'accessibilité des lieux publics et des moyens de transport par les handicapés", et il dénonce "une sorte de refus culturel des techniciens", ajoutant que la France est "très en retard par rapport à la plupart des grands pays du monde".

9 juillet 1997

Annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire d'application de l'amendement "Creton" du 27 janvier 1995. La circulaire prévoyait que le département verserait à l'établissement continuant à héberger le jeune adulte une "recette en atténuation" calculée sur la base du tarif moyen d'hébergement constaté dans les foyers pour adultes lourdement handicapés du département.

2 octobre 1997

Signature du traité d'Amsterdam qui inclut un article général concernant la non-discrimination - l'article 13. Cet article confère expressément et pour la première fois à l'Union le pouvoir d'agir dans le domaine du handicap. Il reconnaît ainsi le problème de la discrimination fondée sur le handicap.

16 septembre 1998

Rapport de Dominique Gillot, députée (PS) du Val d'Oise, sur "le droit des sourds", avançant 115 propositions pour, notamment, "la reconnaissance académique" de la langue des sourds et l'abaissement du coût des appareils et prothèses auditives.

24 novembre 1998

Rapport des inspections générales des finances, des services judiciaires et des affaires sociales sur le système de protection des "majeurs incapables" : dénonciation de dysfonctionnements (mode de financement, contrôle insuffisant de la gestion des revenus des majeurs incapables) et proposition de réformes (notamment accompagnement des juges, responsabilisation des familles des majeurs et réexamen obligatoire du maintien de la protection).

2000

Adoption par le Conseil de l'Union européenne d'une directive (2000/78/CE) portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

22 janvier 2000

Recevant le président de l'Association des Paralysés de France et le président de l'Association Française contre les Myopathies, Jacques Chirac, président de la République, souhaite la

reconnaissance du "droit à compensation des déficiences et incapacités" et souligne la nécessité d'une meilleure scolarisation des enfants handicapés.

25 janvier 2000

Devant le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Lionel Jospin, Premier ministre, présente un "plan d'accès des personnes handicapées au milieu de vie ordinaire" pour 2001-2003, d'un montant total de 2,52 MdF (1 MdF issu du plan quinquennal de janvier 1999 et 1,52 MdF supplémentaire).

La loi du 30 juin 1975 est abrogée par l'ordonnance du 21 décembre 2000 relative à la partie législative du code de l'action sociale et des familles (article 4, § II, 7°). Désormais, les dispositions de la loi se trouvent pour l'essentiel dispersées dans sept codes différents : le code de l'action sociale et des familles, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le nouveau code de la santé publique, le code du travail, le code rural, le code de la construction et de l'habitation.

18 juillet 2001

Présentation, en Conseil des ministres, d'une communication sur la politique en direction des personnes handicapées : renforcement du plan "Handiscol" mis en place en 1999 par un dispositif d'assistance aux familles et aux écoles rencontrant des difficultés ; concertation en cours avec les syndicats sur les conditions d'accès, d'insertion et de travail des personnes handicapées dans la fonction publique d'Etat ; organisation de la journée "Réussite et handicap" en décembre 2001 et d'un colloque interministériel sur le thème "Vivre la cité : accessibilité pour tous" au début de l'année 2002.

9 octobre 2001

Ségolène Royal, ministre de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées, Michel Sapin, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et cinq fédérations syndicales de fonctionnaires (CFDT, FSU, UNSA, CFE-CGC, CFTC) signent un protocole qui impose aux administrations d'Etat le recrutement, d'ici trois ans, de personnes handicapées à hauteur de 6 % des effectifs.

2002 : Début des travaux d'actualisation de la loi de 1975 pour une mise en oeuvre d'un droit à compensation

10 janvier 2002

Suite à une réunion interministérielle et à la mobilisation d'associations et de médecins échographistes, l'Assemblée nationale adopte, en première lecture, la proposition de loi relative à la solidarité nationale et à l'indemnisation des handicapés congénitaux, qui contient un amendement du gouvernement affirmant que "nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance" et mettant fin à la "jurisprudence Perruche" (arrêt de la Cour de cassation du 17 novembre 2000

permettant à l'enfant né handicapé à la suite d'une erreur de diagnostic médical de demander une indemnité au titre du préjudice subi). L'amendement est intégré dans le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Cet article L. 114-1 est réécrit et développé par la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 dite « de modernisation sociale » qui intègre dans son article 53 l'amendement gouvernemental sur l'indemnisation des handicapés congénitaux. La loi crée aussi les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH), chargés de faire des propositions pour mettre en oeuvre au niveau local la politique en direction des personnes handicapées.

30 janvier 2002

Communication de Marylise Lebranchu, Garde des Sceaux, en Conseil des ministres, relative à la réforme du dispositif juridique de protection des majeurs.

19 février 2002

Le Parlement adopte à l'unanimité le projet de loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé, intégrant un dispositif qui met fin à la jurisprudence Perruche.

14 juillet 2002

Lors d'un entretien télévisé, le président de la République, Jacques Chirac, annonce qu'il souhaite privilégier trois "grands chantiers" (lutte contre l'insécurité routière, insertion des handicapés et lutte contre le cancer).

3 février 2003

Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées, inaugure l'année européenne des handicapées à Rennes et insiste sur le travail qui reste à accomplir pour une véritable intégration sociale des handicapés qui passe notamment par l'accessibilité.

4 avril 2003

Ouverture des premiers Etats généraux de la citoyenneté des personnes handicapées à Paris.

30 avril 2003

Promulgation de la loi relative aux assistants d'éducation : les assistants d'éducation remplissent des missions d'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves handicapés et bénéficient d'une formation spécifique pour assurer leurs fonctions (JO du 2 avril).

6 novembre 2003

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, présente un plan de solidarité en faveur des personnes dépendantes, qu'elles soient âgées ou handicapées ; le plan prévoit une enveloppe de 9 milliards d'euros répartis sur quatre ans ; il réaffirme le droit à compensation du handicap et insiste sur le développement de l'autonomie personnelle par le maintien à domicile le plus longtemps possible.

6 mai 2004

L'Assemblée nationale vote la création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) chargée de contribuer au financement d'actions favorisant l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Cette caisse finance notamment la prestation de compensation personnalisée ainsi qu'une partie du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle est en partie financée par une contribution versée par les employeurs sur le produit du travail effectué durant la journée de solidarité.

1er juin 2004

Anne-Marie Montchamp, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, présente le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ; ce projet institue une "prestation de compensation" personnalisée.

30 juin 2004

Promulgation de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

24 novembre 2004

Publication par la Cour des comptes d'un rapport sur "Les politiques sociales en faveur des personnes handicapées adultes", qui critique le manque de cohérence de la politique d'insertion sociale et le fonctionnement "globalement défectueux" des structures administratives et financières.

La refondation de la politique du handicap depuis 2005

11 février 2005

Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

22 avril 2005

La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, stipule que les traitements ne doivent pas être poursuivis avec une "obstination déraisonnable" et fait obligation de dispenser des soins palliatifs.

20 mai 2005

Réunion des premiers États généraux du handicap à Paris, sous le titre " Handicap, le temps des engagements " : Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Personnes handicapées, assure que le gouvernement tiendra tous les engagements pris lors du débat législatif sur la loi du 11 février

2005 relative à " l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " .

31 août 2005

Lors d'une conférence de presse avec Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, annonce la création de 800 postes d'assistants d'éducation et le recrutement de 8 000 emplois vie scolaire, destinés à exercer des fonctions d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005, pour l'intégration scolaire de 4 à 5 000 enfants handicapés en maternelle à la rentrée 2005.

28 novembre 2006

Présentation, en Conseil des ministres, d'un projet de loi portant réforme de la protection juridique des majeurs : ce projet vise à recentrer les efforts de la justice sur les personnes majeures rendues vulnérables par la vieillesse et le handicap, et à dégager les magistrats du traitement social des personnes en difficulté, confié au département. Jacques Chirac, président de la République, salue une réforme qui va permettre de « renforcer la protection des plus fragiles et de garantir le respect qui leur est dû ».

5 mars 2007

Promulgation de la loi portant réforme de la protection juridique des majeurs (JO du 7). Il s'agit de recentrer les efforts de la justice sur les personnes majeures rendues vulnérables par la vieillesse et le handicap, et à dégager les magistrats du traitement social des personnes en difficulté, confié au département.

17 avril 2007

Installation par Philippe Bas, ministre de la Santé et des Solidarités, de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap, créé par la loi du 11 février 2005 sur le handicap.

Mars 2008

Le 25, lors d'une visite à Tarbes, Nicolas Sarkozy, président de la République, annonce une augmentation de 5 % en 2008 de l'allocation adultes handicapés (AAH), qui a déjà été augmentée en janvier de 1,1 %. Les associations de handicapés estiment qu'il s'agit d'un « premier pas », tandis que le PCF et le PS soulignent l'insuffisance de cette augmentation. Le 29, à Paris, manifestation de personnes handicapées à l'appel de « Ni pauvre, ni soumis », un collectif d'associations qui réclament une augmentation plus conséquente de cette allocation.

28 mai 2008

Xavier Bertrand et Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la Solidarité, présentent les premières orientations du Gouvernement concernant la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et handicapées devant la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La prise en

charge de la dépendance continuera de reposer sur la solidarité nationale, mais sans prélèvement supplémentaire et en tenant compte du patrimoine, tandis que la prévoyance sera développée.

Juin 2008

Le 10, lors de la Conférence nationale sur le handicap, Nicolas Sarkozy, président de la République, annonce la création de 50 000 places d'hébergement en établissements pour personnes handicapées ; il convie les entreprises à souscrire un « pacte pour l'emploi » permettant de mieux repérer et accompagner vers l'emploi les personnes handicapées, à s'engager sur des plans pluriannuels d'embauche et à contribuer à la qualification des personnes handicapées ; il évoque une prochaine réforme de l'AAH. L'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) réclame la mise en place d'un « revenu d'existence » au moins égal au SMIC, plutôt qu'une réforme de l'AAH.

Septembre 2008

Le 17, Valérie Létard annonce la mise en place en 2009 d'un mécanisme s'inspirant du Revenu de solidarité active (RSA) pour les personnes handicapées. Le 19, l'association chargée de gérer le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) proteste contre une mesure du projet de loi de finances 2009, visant à ponctionner son budget formation de 50 millions d'euros. Le 25, protestations de la CFDT et de la CGT qui parle d'un « hold up ».

Février 2009

Remise au Parlement du rapport du Gouvernement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap redéfinie par la loi du 11 février 2005 et axée sur l'accessibilité, la compensation et les mesures d'insertion par le travail.

6 novembre 2009

Création par décret du Comité interministériel du handicap, placé auprès du Premier ministre et chargé notamment de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées. Le comité se substitue à la délégation interministérielle aux personnes handicapées.

Janvier 2010

Remise au ministre du Travail et à la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité du rapport de Michel Busnel, intitulé "L'emploi : un droit à faire vivre pour tous : évaluer la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi, prévenir la désinsertion professionnelle".

2 mars 2013

Remise au Premier ministre du rapport de la sénatrice Claire-Lise Campion sur l'accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics. Le rapport valide le maintien de l'échéance de 2015 de l'accessibilité en France. Il propose d'accompagner cette décision en déployant sur l'ensemble du territoire des Agendas programmés de mise en accessibilité (Ad'AP).

27 janvier 2014

Promulgation de la loi visant à harmoniser les délais de prescription des infractions prévues par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, commises en raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle ou du handicap (JO du 28).

9 avril 2014

Présentation en Conseil des ministres par la ministre des Affaires sociales d'un projet de loi habilitant le gouvernement à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte redéfinit notamment les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi en mettant en place un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

9 mai 2014

Promulgation de la loi permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade (JO du 10). Ce texte autorise un salarié à "renoncer anonymement et sans contrepartie", avec l'accord de l'employeur, à des jours de repos au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident rendant indispensable une "présence soutenue".

20 juin 2014

Remise du rapport de Denis Piveteau, "Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches".

26 septembre 2014

Promulgation d'une ordonnance sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (JO du 27). Le texte simplifie et explicite les normes d'accessibilité. Il prévoit en outre la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

4 novembre 2014

Remise aux ministres en charge des affaires sociales, du travail et des personnes handicapées du rapport de la mission parlementaire présidée par Annie Le Houerou sur l'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées.

11 décembre 2014

Conférence nationale du handicap : annonce d'une série de mesures touchant de nombreux aspects du handicap, des MDPH à l'inclusion scolaire, en passant par l'emploi ou l'accessibilité numérique.

5 août 2015

Promulgation de la loi accordant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics et des transports aux personnes handicapées.

Août 2017

Publication d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur l'évolution de la prestation de compensation du handicap qui préconise notamment une évolution des limites d'âge pour son attribution et la création d'une aide à la parentalité au sein de la PCH.

20 septembre 2017

Le comité interministériel du handicap rappelle que la politique du handicap constitue la priorité gouvernementale. Le Gouvernement lance à cette occasion un travail approfondi qui débouchera sur des plans d'action ministériels d'ici le début de l'année 2018.

28 mai 2018

Remise du rapport d'Adrien Taquet, député et Jean-François Serres, membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese) intitulé « Plus simple la vie, 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ».

Juin 2018

Chargé d'une mission sur les freins à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées, Dominique Gillot, présidente du Conseil nationale des personnes handicapées a remis son rapport : « Personnes handicapées - Sécuriser les parcours, cultiver les compétences (Tome I) - Proches aidants - Préserver nos aidants : une responsabilité nationale (Tome II) ».

5 septembre 2018

Promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6). Le texte prévoit des mesures modifiant l'obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : obligation pour toutes les entreprises de déclarer leurs effectifs bénéficiant de l'OETH. A partir de 2024, le taux sera actualisé mais ne pourra être inférieur à 6 %.

3 décembre 2018

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, lancement de la 5ème Conférence nationale du handicap (CNH), intitulée « Tous concernés, tous mobilisés » qui sera clôturée par le Président de la République en juin 2019.

19 décembre 2018

Dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi pour une école vraiment inclusive.